

LES SERVICES DU GREFFE SONT REOUVERTS AU PUBLIC

Publié le 25/05/2020

Réouverture à compter du 25 mai 2020

Les services du greffe sont de nouveau ouvert au public depuis le 25 mai 2020 du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Toutefois, en raison de la pandémie actuelle, les formalités dématérialisées (sur les sites www.infogreffe.fr et www.tribunaldigital.fr) doivent être privilégiées.

Si vous devez impérativement vous rendre au greffe pour effectuer des formalités (demande d'extrait K-bis, formalité au RCS, demande d'ouverture de redressement ou liquidation judiciaire, etc ...), vous devez respecter les gestes barrières suivants :

- 1) Porter impérativement un masque ;
- 2) Se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique mise à votre disposition sur les guichets du greffe ;
- 3) Respecter la distanciation sociale à l'aide du marquage au sol mis en place ;
- 4) Respecter le sens de circulation ;
- 5) Parler derrière les pare-haleines (plexi) figurant sur les guichets ;

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le Greffier du Tribunal